

Innovation : la part de l'immobilier d'entreprise

Le Capital investissement (ou « Private Equity ») a établi en 2007 en France un nouveau record : plus de 12,5 Milliards d'euros d'engagements nouveaux (graphique).

La construction et les travaux publics ne représentent qu'un peu plus de 2% de ce montant, soit 262 Millions d'euros : il faut donc de très bonnes « lunettes » pour y apercevoir l'immobilier.

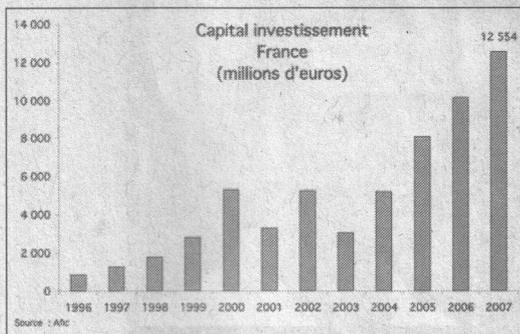
L'innovation serait-elle absente de l'immobilier ?

Pour voir plus clair dans le financement de l'innovation par le capital investissement, un regard sur « Tremplin entreprises » s'avère utile.

Co-organisé par le Sénat et l'Essec, « Tremplin entreprises » est le premier événement du capital risque en France, rendez-vous des investisseurs et des entrepreneurs porteurs de projets innovants.

Pour sa sixième édition en juillet dernier, le Palais du Luxembourg a accueilli les trente lauréats 2008 (sur 236 candidats...) en leur aménageant les occasions d'échanges avec les investisseurs potentiels : stands, exposés publics des projets, etc.

Tous les projets lauréats relèvent de secteurs



où l'intervention du capital investissement est fréquente (Internet, logiciels, sciences de la vie) sauf un projet, qui appartient au secteur immobilier.

Cette singularité mérite l'attention.

Il s'agit d'un nouveau concept de parking, en rupture technologique, tourné vers le développement durable, deux fois moins cher que le béton, trois fois plus rapide à poser, sans fondations, démontable et réutilisable.

La « jeune pousse » qui développe ce type de solution innovante a déjà à son actif les deux plus grands parkings en structure légère exploités en France à l'heure actuelle.

Le financement de l'innovation ne représente donc pas forcément une prise de risque aveugle.

Les acteurs du capital investissement ne l'ignorent pas. Depuis

plusieurs années ils assurent de façon croissante le financement des projets et peuvent aujourd'hui offrir une voie alternative à celle du système bancaire confronté au problème de liquidité que l'on sait.

Dans le difficile contexte financier actuel, on doit donc se féliciter de l'action du Sénat qui, en sélectionnant les idées les plus intéressantes les rend plus « lisibles » et facilite ainsi l'intervention du capital investissement.

En amont de la consommation, l'investissement - et le capital investissement - est en effet l'un des leviers essentiels de la croissance économique de demain.

Et, dans le domaine tout à fait stratégique de l'innovation, l'immobilier d'entreprise apporte donc lui aussi sa contribution.

BERNARD AUDIBERT,
CONSEILLER SCIENTIFIQUE
IEIF